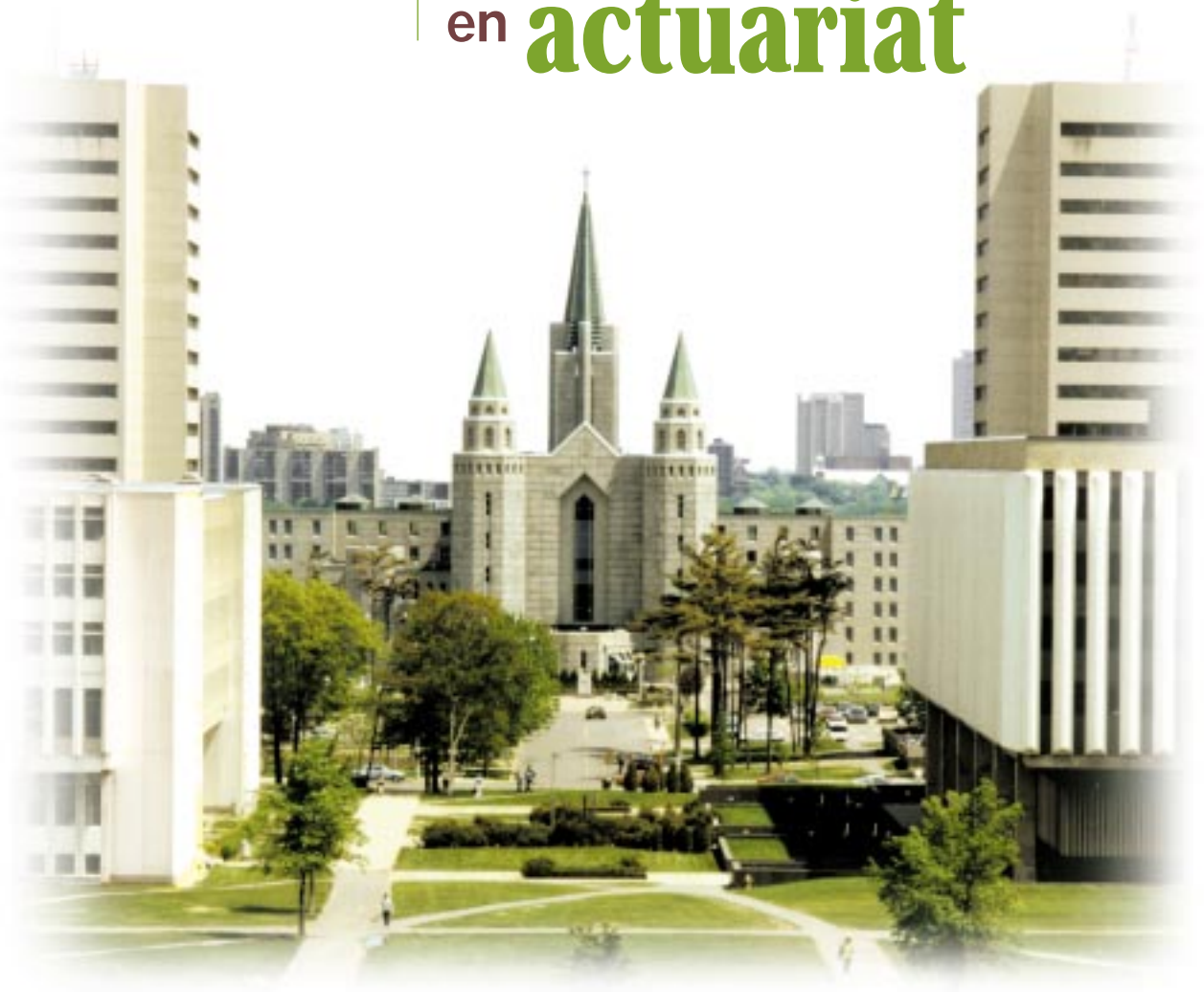


Pour l'avenir

de l'École d'actuariat
de l'Université Laval

Création
d'une Chaire
en **actuariat**



Pour l'avenir de l'École d'actuariat

Depuis le début de l'enseignement de l'actuariat en 1951 jusqu'à la création, en 1968, du programme de baccalauréat spécialisé en actuariat de l'Université Laval, le succès de cette formation ne s'est jamais démenti.

Création d'une Chaire en actuariat



À titre de président de la présente campagne de souscription, M. Gaston Paradis marquera une fois de plus l'histoire de l'actuariat à l'Université Laval en participant à son développement pour le nouveau millénaire. Présent lors de tous les événements importants de l'histoire de l'actuariat à l'Université Laval, il a, à maintes occasions, provoqué des changements qui ont amené notre programme à l'excellence qu'on lui reconnaît aujourd'hui.

Les anciens et les anciennes du programme sont des professionnels très recherchés sur le marché du travail et nombre d'entre eux occupent à l'heure actuelle des postes de haute direction au sein de nombreux organismes, notamment dans des sociétés d'actuaire-conseils ou des compagnies d'assurances. Le taux de placement a toujours été très élevé, atteignant même 100% pour plusieurs promotions, ce qui prouve la qualité de la formation reçue à l'Université Laval.

L'actuaire est un spécialiste de la mesure du risque et de l'évaluation de ses conséquences financières. Traditionnellement liée à l'assurance, la science actuarielle permet maintenant à ce spécialiste d'utiliser son expertise dans de multiples secteurs tels que les régimes de retraite, les placements et leurs répercussions, les régimes sociaux, la compensation pour perte de revenu en cas d'invalidité, l'évaluation financière lors de rupture de mariage, etc. Une grande proportion des diplômés du programme d'actuariat de l'Université Laval occupent d'ailleurs des emplois dans des sociétés d'actuaire-conseils. De nouvelles avenues d'intervention, comme l'environnement et l'information génétique, se précisent aussi.



À la croisée des chemins

L'École d'actuariat de l'Université Laval se trouve aujourd'hui à un tournant : après avoir mis sur pied un programme de pointe, elle doit assurer la consolidation de ses acquis et contribuer au développement des connaissances dans le domaine de l'actuariat.

Pour demeurer compétitive, l'École doit d'abord pouvoir compter sur l'apport d'actuaire en exercice afin

de fournir la formation complémentaire essentielle aux étudiants de premier cycle. Cette expertise est nécessaire à la réussite des étudiants aux examens de Fellowship des associations professionnelles. Elle leur permet également d'être au fait des changements fréquents et rapides qui se produisent dans la pratique actuarielle.

Pour assurer son rôle de leader dans la formation, l'École désire également développer de nouvelles avenues, notamment en mettant sur pied des cours avancés offerts aux actuaire déjà sur le marché du travail.

Enfin, en assurant un meilleur soutien à la recherche et en portant une attention particulière aux études supérieures, l'École pourra continuer de raffiner les outils d'évaluation du risque dont les actuaire auront besoin au cours des prochaines années.

Comme la réalisation de tels projets demande des ressources importantes, l'École propose la création d'une Chaire en actuariat à l'Université Laval. Cette Chaire servira à consolider le programme de premier cycle actuel, à assurer une formation continue des actuaire et à permettre le développement des connaissances par un soutien à l'enseignement et à la recherche. La Chaire deviendra un pôle d'attraction pour les chercheurs de haut niveau.

En créant cette Chaire, l'Université Laval indique clairement sa volonté de doter l'un des secteurs qui font sa renommée de moyens de développement exceptionnels. La Chaire en actuariat établira des collaborations fructueuses avec les Chaires et les Fonds de domaines connexes, enrichissant ainsi le savoir-faire de l'Université Laval, notamment dans les secteurs de l'actuariat, de l'assurance et de la finance.

L'Université Laval, hôte de l'Actuarial Research Conference

L'École d'actuariat sera l'hôte de l'Actuarial Research Conference en l'an 2000. Cette conférence annuelle regroupe des chercheurs, des enseignants et des professionnels de l'actuariat sous l'égide de la section Education and Research de la Society of Actuaries. L'Université Laval est fière d'accueillir la première conférence du 3^e millénaire.

Des objectifs pour l'avenir



Les stagiaires du programme d'actuariat en 1998.

La Chaire aura pour but de financer des projets que l'École d'actuariat désire mettre en branle et qu'elle ne peut réaliser dans le cadre de son financement direct par l'Université. La Chaire vise à promouvoir quatre types d'activité et permettra plusieurs réalisations :

Formation

- Assurer la contribution d'actuaire en exercice à la formation des étudiants de premier cycle ;
- Offrir de la formation continue aux actuaire en exercice ;
- Maintenir la concertation avec le milieu professionnel afin que le programme continue de répondre à ses besoins.

Recherche

- Distribuer des subventions de recherche fondamentale ou appliquée ;
- Permettre à des étudiants des cycles supérieurs de participer à des congrès ;
- Inviter des professeurs de renom afin de bénéficier de leur expertise et pour l'organisation de cours avancés ponctuels.

Pour être à la fine pointe : la formation continue

L'École d'actuariat compte offrir aux actuaire des cours qui répondront à leurs besoins, en traitant de sujets comme :

- la gestion de l'actif et du passif
- la formation en finance, les produits dérivés
- la modélisation des flux financiers
- la crédibilité en assurance collective et en assurance de dommages
- l'explication des documents techniques de sociétés d'actuaire
- les impacts des changements dans la législation et la réglementation
- la modélisation des risques et les applications statistiques en assurance de dommages

Aux premières loges

Assurer la présence de l'École d'actuariat aux réunions des organisations scientifiques, des associations professionnelles et des groupes de travail est une des activités importantes que permettra la Chaire.

Des décisions majeures sont prises lors de ces rencontres. Il est donc primordial que l'École d'actuariat puisse y déléguer un représentant pour s'assurer d'être au fait des développements de la profession.

Rayonnement

- Organiser des séries de séminaires ;
- Organiser des colloques ou des conférences d'ampleur nationale ou internationale ;
- Accroître la participation des professeurs aux activités des associations professionnelles et des organismes scientifiques.

Attribution de bourses

- Remettre des bourses d'excellence au premier cycle visant à stimuler l'effort sur le plan scolaire et à récompenser la participation aux activités parascolaires ;
- Remettre des bourses de deuxième cycle visant à encourager les meilleurs étudiants à poursuivre leurs études aux cycles supérieurs.



Des
objectifs
pour l'avenir



Une École où l'excellence prime

L'École d'actuariat de l'Université Laval compte actuellement une douzaine de professeurs réguliers, ce qui représente le corps professoral actuariel le plus important au monde parmi les universités qui offrent l'enseignement en actuariat.

Le programme de baccalauréat spécialisé en actuariat de l'Université Laval se distingue de celui des autres universités qui offrent en général des programmes de mathématiques avec une option en actuariat. Il est à ce point réputé que la majorité des actuaires francophones l'ont choisi pour leurs études. À preuve, de la dizaine d'actuaires chevronnés présentés dans la vidéo promotionnelle de l'Institut canadien des actuaires, tous sont issus du programme de l'Université Laval, sauf un.

Loin de se limiter à l'atteinte des objectifs des examens professionnels, le programme vise à fournir une formation fondamentale de très haute qualité dans tous les grands secteurs de l'actuariat, notamment dans l'assurance de personnes, l'assurance de dommages, les régimes de retraite, les régimes d'assurances collectives, les risques financiers et les régimes sociaux. À l'heure actuelle, le programme de l'Université Laval est le plus complet en Amérique du Nord. Il couvre toutes les facettes d'application de la science actuarielle et vise à développer des qualités périphériques telles que la facilité à travailler en équipe, l'habilité à communiquer efficacement et le goût du défi.

Du côté de la recherche, des professeurs forment des groupes dont les sujets privilégiés sont le coût et le financement des régimes de retraite, la tarification et les réserves en assurance de dommages et en assurance de personnes ainsi que les mathématiques des risques financiers.

Premiers de classe

Le taux de réussite des étudiants de l'Université Laval aux examens professionnels nord-américains est une preuve de la qualité de leur formation. Ce taux de réussite est de loin supérieur à la moyenne générale en Amérique du Nord. Au fil des ans, les étudiants de l'Université Laval ont obtenu plus que leur part des prix de l'Institut canadien des actuaires et de la *Society of Actuaries*.

L'administration de la Chaire

La Chaire permettra la réalisation de projets en actuariat conformément à ses objectifs de formation, de recherche, de rayonnement et d'attribution de bourses. L'argent recueilli servira uniquement à ces fins et ne sera jamais appliqué au budget de fonctionnement de l'Université.



*Un professeur de renom,
M. De Vylder,
invité par l'École
d'actuariat en 1996.*

Le Conseil d'administration de la Chaire décide de l'utilisation des fonds. Il est formé de représentants de l'École d'actuariat, de la direction de l'Université et, dans une proportion de quarante à quarante-cinq pourcent, de représentants de la profession. Le mandat qui lui est confié consiste principalement à approuver les projets, à définir les règles d'admissibilité aux subventions, à surveiller l'utilisation des fonds et à former un comité d'évaluation scientifique, s'il le juge à propos. Les fonds seront gérés par La Fondation de l'Université Laval et confiés à des gestionnaires spécialisés dans le domaine du placement.

La présente campagne de souscription vise à doter la Chaire d'un capital permanent et à réaliser les projets à même les revenus. Le budget annuel disponible augmentera au fil des versements des dons recueillis lors de la campagne et de l'accumulation des revenus de placements.

Toutes les modalités de gestion de la Chaire en actuariat seront consignées dans un document officiel adopté par le Comité exécutif de l'Université Laval, conformément à la politique de création et d'administration des fonds et chaires à l'Université Laval.

Cette politique confie à La Fondation de l'Université Laval la responsabilité de la gestion de l'ensemble des fonds et chaires. La Fondation de l'Université Laval voit donc au respect des intentions des donateurs de même qu'à une utilisation des fonds conforme aux modalités de gestion. Ces deux éléments font l'objet d'une vérification par les vérificateurs externes de La Fondation de l'Université Laval.

Ensemble pour la création de la Chaire

La création d'une chaire demande un effort financier important, qu'il est plus facile de réaliser en groupe. C'est pour cette raison que les actuaires formés à l'Université Laval, les amis et les entreprises qui utilisent les services d'actuaires, sont sollicités afin de participer à la création de la Chaire en actuariat.

Les entreprises tireront avantage de la Chaire par l'excellence de la formation offerte à leur future main-d'œuvre, et les actuaires en exercice profiteront de l'avancement des connaissances en suivant les cours de formation continue. L'objectif visé est de doter la Chaire d'un capital d'au moins deux millions de dollars.

L'Université Laval est fière d'établir des liens solides avec ses partenaires et tient à démontrer sa gratitude. Selon sa politique de reconnaissance, elle offrira un maximum de visibilité aux entreprises et aux individus donateurs pour leur contribution et leur remettra un reçu pour usage fiscal.

L'expertise des actuaires est directement appréciable par la population : la mesure du risque et l'évaluation de ses conséquences financières sont en effet nécessaires dans plusieurs domaines, que ce soit l'assurance de personnes, l'assurance de dommages, les placements et leurs répercussions, les régimes de retraite, les régimes sociaux, la compensation pour perte de revenu en cas d'invalidité ou l'évaluation financière lors de rupture de mariage.

S'assurer de former des diplômés compétents est donc une priorité que nous devons conserver. Développer la recherche et la formation continue en science actuarielle constituera en outre un atout pour le monde des affaires, qui aura à portée de la main les outils les plus récents pour l'évaluation du risque. L'Université Laval est donc fière de contribuer, par la création de la Chaire en actuariat, au développement d'une expertise qui profitera à toute la population.



Quelques actuaires participant à une session de formation continue en 1997.